



Démarchage à domicile

Encadrement du démarchage à domicile

Publié le 18 décembre 2025

Afin d'encadrer le démarchage à domicile sur le territoire de la commune, tout démarcheur doit faire une déclaration afin de pouvoir exercer son activité : [Procédure démarchage à domicile - Site officiel de la ville de Lescar](#)

VOUS POURRIEZ ÊTRE INTÉRESSÉ PAR

Lescar.fr

JEUNESSE

Venez passer votre BAFA en demi pension à Lescar !

Lescar.fr

CULTURE

La saison culturelle en octobre

Lescar.fr

ENVIRONNEMENT,
PRÉVENTION

Démoustication préventive

Lescar.fr

ENVIRONNEMENT

Mai à vélo : un mois pour adopter la pratique du vélo



**Hôtel
de
ville**
Allée du
Bois
d'Ariste
64230
Lescar
05 59 81
57 00

HORAIRES

:
Lundi au
Vendredi
de 8h30 à
12h et de
13h30 à
17h